

Activités d'automne | Ville de Brossard

## La programmation sera en ligne dès le 15 septembre

**Brossard, le 3 septembre 2020** – Brossard invite les citoyennes et citoyens à laisser libre cours à leur passion et à s'inscrire aux activités physiques, aquatiques et culturelles offertes par la Ville et ses organismes reconnus. Auparavant présentée dans le Mon Loisard, la programmation d'automne sera désormais disponible en ligne seulement à **brossard.ca/activites**, dès le 15 septembre.

### **Inscription en ligne dès le 27 septembre**

Les inscriptions aux activités aquatiques et physiques de la Ville auront lieu le dimanche 27 septembre de 9 h à 12 h, en ligne seulement à **brossard.ca/activites**. Pour ceux qui le désirent, il sera possible de réserver une plage horaire à Services Brossard à partir du lundi 28 septembre afin qu'un agent puisse vous aider à procéder à l'inscription. Par contre, il se peut que certaines activités soient complètes à ce moment.

Rappelons que pour s'inscrire il faut avoir un abonnement bciti loisir et une adresse courriel valide.

L'inscription aux activités des organismes se fera selon leur propre planification. Pour savoir à quel moment vous inscrire, vous n'avez qu'à cliquer sur le cours qui vous intéresse. Vous serez automatiquement redirigé sur le site d'inscription de l'organisme et pourrez prendre connaissance de leurs modalités et de leur calendrier d'inscription.

### **NOUVEAU**

#### **Cours gratuits de conditionnement physique en plein air dès le 8 septembre**

Tenant compte de la crise sanitaire actuelle, la Ville a décidé d'offrir des cours gratuits de conditionnement physique en plein air. La session, d'une durée de 7 semaines, débutera le mardi 8 septembre.

Les cours de cardio tonus, de conditionnement physique 45 ans et plus et de conditionnement physique pour aînés se donneront de jour, au Grand parc urbain, tandis que les cours de conditionnement physique 18 ans et plus se donneront de soir, au parc Sorbonne. L'horaire complet est accessible à **brossard.ca/activites**.

Notons qu'aucune inscription n'est requise, mais que les participants auront l'obligation de compléter le registre de présences à leur arrivée sur le site. Un maximum de 40 personnes par cours est autorisé. Le tapis de sol personnel est obligatoire.

### **Respect des consignes sanitaires**

Mentionnons que tous les cours, qu'ils soient donnés à l'intérieur ou à l'extérieur, seront offerts en conformité avec les consignes sanitaires de la Direction de la santé

publique puisque la Ville a à cœur la sécurité des usagers et de ses employés. Les organismes reconnus par la Ville sont responsables d'appliquer les mesures en vigueur. Les participants devront se conformer aux consignes de chacune des activités.

Pour consulter la programmation des activités d'automne, connaître les modalités d'inscription, visitez le **brossard.ca/activites**, dès le 15 septembre.

– 30 –

Source : Direction des communications  
Ville de Brossard  
450 923-6311